N° 169 — 19e Année — CINQ CENTIMES LE NUMÉRO — Mardi 18 Juin 1907

RÉDACTION : ROUBAIX, rue de la Concorde, 7 (près la place de Tourcoing). TOURCOING, rue Verte, 15

Siège administratif : Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS : Roubaix-Tourcoing : Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr. Nord et départements limitrophes : Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES . . . 0 fr. 25 c. RÉCLAMES . . . 0 fr. 50 c. FAITS DIVERS . . . 0 fr. 50 c. LOCALES . . . 1 fr.

Les annonces avant renvoi dans tous les journaux à Paris, dans aux Bureaux du journal, 60, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE : A ROUBAIX : N° 601 | A TOURCOING : N° 1070 | A LILLE : N° 97

Une femme assommée rue Manuel à Lille

Lire plus loin :

— La démission de M. Sarraut, sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur.

— Les affaires de Russie.

— Une série de graves accidents à Lille.

— Un petit drame de l'amour à Roubaix.

— Dispute nocturne entre jeunes gens à Tourcoing.

— Désespoir d'amour à Cambrai.

— Une jeune ouvrière écrasée à Bousies.

LES FONCTIONNAIRES

Nous avons toujours protesté contre la prétention des fonctionnaires syndicalistes de représenter les idées et les tendances des fonctionnaires français. Spécialement les instituteurs partisans de l'adhésion à la Confédération générale du travail ne sont qu'une infime minorité dans le corps si sérieux et si dévoué des membres de l'enseignement.

Nous en avons la preuve à chaque instant.

C'est ainsi que l'Amicale des instituteurs et institutrices de Meurthe-et-Moselle ayant demandé à ses adhérents s'il y avait lieu de transformer l'association en syndicat, 135 voix seulement sur 1.132 adhérents, se sont prononcés pour le syndicat ; il s'est trouvé juste 32 instituteurs pour se déclarer partisans de l'affiliation à la Confédération du Travail.

Il y a quelques jours, l'Union amicale des instituteurs d'Indre-et-Loire tenait son assemblée générale mensuelle, qui fut suivie d'un banquet présidé par le préfet.

Le président, M. Aubry, s'exprima en ces termes :

Je puis vous affirmer, sans crainte d'être démenti par un seul de nos collègues, que, si en point de vue professionnel nous nous efforçons de remplir à la satisfaction de tous notre pénible et délicate fonction d'éducateur du peuple, nous poursuivons aussi avec acharnement l'amélioration de notre modeste condition, cherchant à obtenir plus de sécurité, plus de bien-être. Nous avons toujours lutté et nous lutterons toujours avec le calme, la modération et la prudence d'hommes conscients de leurs droits et aussi de leurs devoirs. (Très bien !)

L'administration n'a rien à redouter de nous : nous avons trop de bon sens pour essayer d'entraver sa mission. Nous voulons le progrès dans la légalité et c'est parce que nous sommes des citoyens respectueux de la loi que nous demandons que cette loi soit moins dure, plus humaine pour les zélés propagateurs de l'idéal laïque que sont les instituteurs. (Applaudissements.)

On a accusé les instituteurs d'être de féroces égoïstes, recherchant avant tout la satisfaction d'appétits matériels, relégaient au second plan l'intérêt national et républicain, remplissant nonchalamment la haute mission que l'État leur a confiée. Non, il n'en est rien. On nous a calomniés, voilà tout.

Son nombre, permettez-nous, ont eu, en des heures difficiles, retrouver dans leur cœur de légitimes aspirations et s'imposer de lourds sacrifices pour faire, tout entier, leur devoir d'éducateur de la démocratie.

Et aujourd'hui, demain comme hier, la République peut compter sur ses modestes primaires, sur les maîtres d'école ruraux qui sont les premiers à recevoir actuellement les coups furieux d'un grand corps agonisant, de ce clergé qui, se sentant perdu, tombait à l'ignoble jeu du désespoir. (Applaudissements répétés.)

Voilà un langage qui contraste heureusement avec celui que les agitateurs syndicalistes ont l'habitude de tenir dans des réunions révolutionnaires qui se terminent invariablement par les cris de : Vive la société ! et par le chant de l'Internationale.

Sur ce terrain du « progrès dans la légalité » tous les républicains doivent s'étendre pour assurer aux fonctionnaires « plus de sécurité et plus de bien-être. »

C'est ce qu'a indiqué M. Briand lorsqu'il a dit, dans son récent discours de Saint-Etienne :

« Le gouvernement a pris l'engagement de donner les garanties nécessaires aux fonctionnaires pour leur permettre de se défendre contre l'arbitraire en la favoritisme et de faire valoir leurs intérêts moraux et matériels. Mais ces libertés doivent rester compatibles avec la fonction et les devoirs qu'elle impose. Sous prétexte d'association, il ne peut être question de permettre dans un pays la formation de corporations anonymes, irresponsables, s'élevant au-dessus des représentants qualifiés du suffrage universel, impatiens de se dresser en face de la nation, et parfois même contre elle, et, pour le service d'intérêts particuliers, au détriment de l'intérêt public, si cette chose pouvait se produire, c'en serait bientôt fait du régime démocratique. »

Rien de plus juste, et nous avons été heureux de voir le *Réveil du Nord* lui-même, après avoir reproduit ces paroles du ministre de l'Instruction publique, leur donner son entière approbation !

... « En effet, dit le *Réveil*, si, sous prétexte d'organisation professionnelle, de défense d'intérêts privés, l'innombrable armée des fonctionnaires pouvait, un jour, se dresser contre le pouvoir exécutif, la France républicaine courrait le grave risque de tomber au rang de l'impériale Russie. Que les fonctionnaires sincèrement démocrates méditent donc sur les paroles si sensées et si justes du ministre et qu'ils se gardent de toute surenchère démagogique, autrement ils pourraient le pays non pas à la révolution mais à la réaction. »

Le journal socialiste nous donne, en outre, ce renseignement significatif :

« Le même jour, dit-il, où Briand tenait ce langage à Saint-Etienne, notre ami Gonieux, député de Douai, parlait dans le même sens au banquet du Cercle Démocratique de Rocet-Warendin où fut acclamée le candidature d'union républicaine-socialiste de notre excellent collaborateur et camarade Maurice Monnier. »

Nous ne nous expliquons pas comment la candidature de M. Maurice Monnier peut être une « candidature d'union républicaine socialiste ». M. Monnier est collectiviste unifié, il nous semble. Répudierait-il ce titre ? Le véritable candidat d'union républicaine-socialiste est, en réalité, notre ami M. Mennier, à qui a été confié le drapeau du Parti radical et radical-socialiste.

Cette réserve faite, il nous plaît de constater que M. Gonieux et M. Maurice Monnier, et aussi, sans doute, leur ami Edouard Delesalle, se rallient à la thèse que nous avons toujours soutenue, avec le gouvernement, sur la question syndicale des fonctionnaires...

Dans son Congrès annuel qui s'est clôturé le 6 juin, l'Association des agents des postes, télégraphes et téléphones, s'est d'ailleurs placée sur le même terrain.

L'un des révoqués, M. Clavier, a même protesté contre la pensée de se « mettre en révolte contre le gouvernement. » « Ce que nous voulons, a-t-il dit, c'est le suppression de l'arbitraire et du favoritisme. »

De telles revendications sont légitimes : mais il n'est point nécessaire, pour les faire aboutir, que les fonctionnaires aillent fraternisser avec les révolutionnaires et les anarchistes de la Confédération du Travail.

Il n'est pas admissible, non plus, qu'ils prennent vis-à-vis de leurs chefs et vis-à-vis du gouvernement une attitude agressive et offensante comme le firent les signataires de la lettre à M. Clémenceau.

Ce ne sont là heureusement que des fautes individuelles, commises par une infime minorité. La masse des fonctionnaires de la République, s'ils lutteront pour l'amélioration de leur sort, la lutteront toujours, selon les expressions du président de l'Amicale d'Indre-et-Loire, avec le calme, la modération et la prudence d'hommes conscients de leurs droits et aussi de leurs devoirs. »

Georges-ROBERT.

La Politique

La seconde Douma vient de subir le sort de la première.

Après une existence assez incohérente, bien que n'ayant pas offert le caractère de violence maladroite qui fut le signe distinctif de l'assemblée précédente, elle disparaît sous un coup de l'autorité impériale.

Pas plus que l'autre Douma, elle ne paraîtra avoir le sens des réalités et des possibilités, et, d'autre part, elle était condamnée à l'impuissance par la faiblesse d'une majorité en butte aux attaques incessantes des gens de l'extrême droite et des révolutionnaires de l'extrême gauche.

Dans ces conditions, et malgré quelques votes heureux, qui firent naître de légitimes espérances chez les amis du peuple russe, elle était promise à une fin prématurée. Restait à savoir comment et pourquoi elle disparaîtrait.

On connaît l'incident qui a déterminé sa mort.

Dans le courant du mois de mai, il y eut des perquisitions qui amenèrent la découverte, sinon d'un complot au sens absolu du mot, du moins d'une entente de certains députés socialistes contre les institutions impériales.

Il nous est difficile d'appliquer aux choses de Russie nos appréciations et nos vues, car ce pays ne ressemble en rien au nôtre. Pourtant, il semble que les députés compromis auraient dû se souvenir que le fait seul d'avoir accepté le régime constitutionnel nouveau leur faisait un devoir de s'abstenir d'une action contraire à la légalité. Mais, encore une fois, nous ne pouvons, nous, Français, juger les Russes d'après nos mœurs.

Quoi qu'il en soit, saisie d'une proposition forme d'exclusion contre plus de cinquante de ses membres, la Douma n'a pas voulu accepter l'ordre du gouvernement, et elle s'est refusée à livrer à la justice les complices, ou prétendus tels, des organisateurs du fameux complot.

Cet acte lui coûte la vie.

Elle disparaît donc à la suite d'un geste qui l'honore, et ceci sauvera son souvenir de l'oubli.

On pourra dire aussi qu'à plusieurs reprises elle a fait preuve de bon vouloir et d'esprit politique, en qui la met fort au-dessus de l'assemblée à laquelle elle succédait.

Henry JAGOT.

ÊTES-VOUS PRÊTS ?

C'est le chef de la maison de France, le dénommé Philippe, qui, par la voix de la vieille « Gazette de France », son monteur habituel, adresse aux royalistes cette fière question.

Prêts à quoi ? Sans doute à marcher, à combattre, à tout le moins à suivre Philippe quand il montera à cheval, pour reconquérir de haute lutte le trône de sa famille ?

Oh ! Philippe ne va pas si vite que cela : il ne demande pas à ses fidèles pareil dévouement, pareille énergie. Il invite simplement les royalistes à lui faire savoir s'ils sont prêts à recueillir la succession qui ne peut manquer de s'ouvrir prochainement, la succession de la République, qui s'ouvrira toute seule.

Je ne plaisante pas : lisez la vieille « Gazette » : le journal de M. Maurrras, conseiller intime et écouté du roi, écrit : « La réaction ne doit avoir qu'une préoccupation, être prête à recueillir la succession qui ne peut manquer de s'ouvrir. »

« Excellent conseil, d'autant plus facile à suivre qu'il est tout à fait à la hauteur du courage bien connu de ceux à qui il s'adresse.

Donc, avec la permission de Philippe, les royalistes attendront encore pour bouger que la succession veuille bien s'ouvrir. Après quoi, ils se précipiteront, héroïquement, pour la recueillir. Mais j'y pense, comment la succession s'ouvrira-t-elle ? C'est ce que Philippe et la « Gazette de France » ont négligé de nous dire.

Comment ? Mais par l'opération de St-Esprit, à moins que ce ne soit par les bons soins de sainte d'Argelles.

Ou bien, citoyen ! peut-être le roi compte-t-il sur Marcelle Albert !

Marcelle Albert, suprême espoir !

RANC.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Déplorable incurie

L'autonomie financière des colonies. — Énonciation de certains griefs. — Démonstration de leur exactitude. — La Nouvelle-Calédonie

Dans nos chroniques du 24 et du 30 mai, sous le titre de budgets coloniaux, nous avons examiné le régime financier de nos colonies ; nous avons montré qu'elles ont été considérées primitivement comme des établissements destinés à absorber l'excédent de la production de la métropole. On cherchait alors surtout à augmenter leur pouvoir d'achat, aussi allait-on jusqu'à s'efforcer de les stimuler le moins possible par l'impôt.

Les guerres de la Révolution et de l'Empire, en rompant les relations de la métropole et des colonies, forcèrent ces dernières à pourvoir à leurs propres besoins. La Restauration essaya, sans y réussir, de revenir au système ancien, le charge qu'il imposait à l'État était en effet beaucoup trop lourde, aussi, après bien des demi-mesures, le Sénatus Consulte du 4 juillet 1866 proclama-t-il définitivement l'autonomie des budgets coloniaux. Les colonies, suivant l'abondance ou l'insuffisance de leurs ressources, reçoivent des subventions ou fournissent un contingent dont le maximum est fixé au montant de leurs dépenses militaires.

L'autonomie financière, disons-nous, doit avoir pour complément un contrôle fortement organisé. Au point de vue local, il existe 3 des assemblées délibérantes et 3 des organismes qui n'ont que voix consultative. Dans le premier groupe figurent les Conseils généraux et les Conseils coloniaux, dans le deuxième les Conseils d'administration ou de gouvernement.

Nous avons fait des réserves sur le fonctionnement des Conseils généraux qu'on a vus trop souvent peu soucieux d'assurer la gestion sévère des ressources locales, dominés que sont leurs membres par le désir de sauvegarder avant tout leurs intérêts électoraux.

Des renseignements particuliers que nous recevons de la Nouvelle-Calédonie, ne prouvent que trop l'exactitude absolue de notre appréciation et, cependant, nous nous trouvons ici vis-à-vis une colonie où le Conseil général n'est être que par la population française ou assimilée. Lisez les passages suivants que nous découpons dans une lettre que nous écrit un de nos amis et dites-nous s'ils ne sont pas suffisamment suggestifs.

« Le pays de Nouvelle-Calédonie traverse une crise comme on en voit peu, et il ne passera certainement plusieurs années avant qu'il puisse se relever. « Ce n'est pas que les ressources manquent mais au point de vue local « Le Conseil général se débat au milieu de discussions de clocher et bien des demandes ont été rejetées alors qu'elles auraient pu donner à la colonie un essor nouveau et un regain d'activité. N'y a-t-on pas vu refuser une autorisation d'établissement de haut fourneau nous présage que celui qui voulait aussi donner libre carrière à son activité allait s'y exercer ! »

Et les intérêts collectifs sont-ils en meilleur sauvegarde ? Pourrait-on le prétendre quand on voit « la Compagnie de Nickel, tout entière sur maître d'un seulement financier, régir le marché à sa guise, et forcer les petits producteurs à passer par les conditions qu'elle leur impose. »

Et notre ami d'ajouter : « Une compagnie vient de demander l'autorisation de rechercher et d'exploiter des mines pétrolifères. La Nouvelle-Calédonie justifie de plus en plus sa réputation et le nom de « bloc de minerai » sous lequel on l'a désignée. On trouve de tout ici sauf une direction compétente, à idées larges, nécessaire pour mettre en œuvre les richesses naturelles du sol. »

Sans doute, c'est une tâche considérable que celle qui est dévolue aux Conseils généraux des pays neufs ; leurs attributions sont autrement importantes que celles de nos assemblées départementales et semblent les assimiler jusqu'à un certain point à des petits Parlements locaux. Raison de plus pour que leurs membres s'efforcent, de tout leur pouvoir, de justifier la confiance de ceux qui remettent entre leurs mains le soin d'assurer l'exploitation de contrées où les explorations industrielles n'ont pas eu lieu encore, et dans le sein desquelles la nature semble n'être plus à accumuler d'inestimables richesses.

BERTAL.

EN RUSSIE

Arrestations et perquisitions

St-Pétersbourg, 17 juin.

De nombreuses perquisitions relatives à l'affaire des cinquante-cinq députés socialistes démocrates ont été opérées samedi.

Une cinquantaine de personnes appartenant à la jeunesse scolaire et à la classe ouvrière ont été arrêtées.

Le police a cerné dans un faubourg de St-Pétersbourg une maison où une vingtaine de jeunes gens tenaient une réunion secrète. Tous ont été arrêtés. La maison, qui a été fouillée, contenait plusieurs paniers de publications séditieuses, de lettres compromettantes et de plans photographiques. Sous le plancher d'une chambre se trouvaient 3 mille cartouches et une dizaine de fusils et de revolvers. Les individus arrêtés refusent catégoriquement de se faire connaître.

Le nouvelle de la dissolution de la Douma a été reçue avec tranquillité. La ville de St-Pétersbourg est remplie de troupes, occupées dans les principales artères. Des mesures extraordinaires sont prises pour assurer l'ordre et prévenir toute possibilité d'émeute. Le préfet, M. Dratchewsky, a publié un ordre spécial destiné à prévenir tout commentaire de presse hostile au gouvernement et menaçant les journaux de suppression, en conformité avec les règlements applicables à l'état de défense extraordinaire.

De nombreuses arrestations ont déjà été opérées à Saint-Pétersbourg.

Neuf des députés ont été arrêtés. Quelques-uns ont pris la fuite, notamment M. Ohsol, député des provinces baltiques, qui a été arrêté à la frontière, caché sous un déguisement.

La nouvelle loi électorale

St-Pétersbourg, 17 juin.

Voici les points les plus importants de la loi : Le nombre total des députés sera de 442 au lieu de 524. La Pologne aura 14 représentants au lieu de 36 ; deux de ces quelques représentants devront être russes. La Caucase aura dix députés. Sept villes au lieu des dix-neuf, auront une représentation ; ces villes sont : Saint-Pétersbourg, Moscou, Lods, Varsovie, Kiaff et Riga. De gros centres, tels que Kasan-Karkoff et Saratoff, sont parmi les villes qui ont perdu leurs droits.

Les ouvriers ne pourront élire qu'un nombre plus petit de députés. Les élections seront faites séparément dans les assemblées provinciales des villes.

Le point le plus important de la nouvelle loi est dans que chaque groupe social devra dorénavant élire ses propres députés. Ainsi les citadins, les propriétaires fonciers, les paysans, les ouvriers, seront représentés par des députés de leur classe.

L'opinion générale à Varsovie est que la dissolution de la Douma est dirigée contre les Polonais. Le rôle important que leurs représentants ont joué à la Douma a eu pour effet d'irriter le Gouvernement. Le point que la nouvelle loi électorale a grandement réduit le nombre des députés polonais provoque une grande indignation. La ville est cependant tranquille.

Terrible vengeance à la dynamite

Trente tués. — Immenses dégâts

Lisbonne, 17 juin.

Une terrible explosion de dynamite a détruit dimanche une grande partie de la ville de Covilha, la Manchester portugais.

Trente personnes ont été tuées et un grand nombre d'autres grièvement blessées. Seize des principaux bâtiments furent réduits en miettes et des blocs de maçonnerie pesant des milliers de kilos furent projetés à de grandes distances.

Le désastre est attribué à une vengeance d'ouvrière renvoyée.

A la frontière des Vosges

Strasbourg, 17 juin. — Au lendemain de la récente inspection des places fortes de l'Est par le général Picquart, ministre de la guerre, les experts militaires et les grands quotidiens de l'Allemagne firent observer que la mise du Luxembourg était à la merci d'un audacieux coup de main : Belfort immobiliserait complètement une armée allemande en temps de guerre.

Le général de Moltke, chef du grand état-major, a séjourné ces jours-ci à Mulhouse, et on annonce qu'à la suite de ce voyage, on a décidé, affirme-t-on dans les milieux bien informés, de construire trois nouveaux forts à Neuenberg, à Einvald et au Pont-de-Rhin.

En outre, la garnison de Mulhouse serait considérablement renforcée : on y enverra un nouveau régiment d'artillerie.

LA RÉVOLUTION DANS LE MIDI

ON VA APPLIQUER LA LOI

Décisions du Conseil des Ministres. — Reprise du projet de Loi par la Chambre.

L'Église et la Révolution du Midi

On a déjà noté, dit le « Gil Blas », deux points dans le problème du Midi.

Premier point : le mouvement actuel est préparé depuis trente-sept ans sous masque d'art et de littérature. Les vieilles langues provinciales donnent leur effort catholique contre l'unité française, contre l'œuvre de Napoléon.

Le clergé ne pardonna jamais à Bonaparte le Concordat, parce que le Concordat était un instrument merveilleux de contrôle et de gouvernement central. Le même clergé ne pardonne pas la séparation à Briand, parce que et la séparation donne la liberté — trop de liberté — elle reprend l'argent. Le clergé du Midi hait solidement l'unité française créée par la Révolution.

Les Félibres sont dangereux, même quand ils sont comiques. Le père Xavier, de Frigolet, fut l'agent politique de la dislocation nationale, sous prétexte d'être l'apôtre de la langue d'oc. Le prêtre qui prêche du haut de la chaire, ou un autre parler que le parler de France, n'est pas un bon citoyen français. Il cherche à échapper au contrôle des agents de pouvoir central, à vomir sans danger sur la République. Il expère mieux diriger le paysan, dans la familiarité du patois local. Ce bloc de « patois » rajeuni par les Félibres, doit être imposé en France à tout ce qui n'est pas la langue de Montaigne et de Corneille, de Pascal et de Voltaire.

Deuxième point : ici encore, on a signalé le joli mouvement de M. de Cabrières, offrant les églises de Montpellier aux révoltés du fût et du pressoir. Cette offre suffit à prouver que la révolte est entretenue par l'argent catholique, comme elle a été préparée par les sermons des vicaires échauffés. M. de Cabrières ne fait pas d'imprudences.

Que le gouvernement ordonne une enquête sur le passé du chef apparent qui suit la troupe des gueux : il apprendra que cet homme est le représentant de certains personnages religieux, qui, depuis cinq ans, donnent à leur prête-nom les armes dorées du combat. Certes, la foule des révoltés ignore les dessous de la lutte. Nombre de malins sont de bons républicains qui croient lutter pour leurs vignes. Or, il s'agit des vignes du Seigneur. Le Vatican s'a pas dépé d'argent : le Vatican reçoit sans verser. Mais un homme est, au Vatican, qui a en trouver parmi les nations ennemies de la Révolution et de la France, tout l'argent nécessaire pour arriver à rompre la belle unité française.

C'est la même caisse monastique qui alimente le groupe antimilitariste des instituteurs, et l'armée des vignerons. Les extrêmes se touchent. Toutes les pages de l'histoire racontent que les moines ont en l'habile coutume de se servir des sanemis apparents de la religion pour lutter contre les dangers qui menaient réellement l'absolutisme romain. La révolte du Midi est un essai de trahison contre l'unité française où les vignerons, avec leurs maîtres, sont les dupes des moines, dupes dangereuses par élection.

Si le conflit se termine par un pacifique arrangement, et la parole de M. Clémenceau est calmante — et elle a eu cette fois l'amplieur d'un rapport de Colbert ou d'une note en roi écrite par un Richelieu — même de la révolte du Midi devienne un incident oublié, il faut qu'elle ait une sanction. Le culte des « petites patries » (pour employer l'idiote expression chère aux orateurs des banquets provinciaux), ce culte doit être nuisible de très près. Si la Bretagne et la Flandre françaises suivaient les nouvels exemples du Languedoc, il serait difficile de triompher. L'équilibre intellectuel de la France a été rompu par la perte de l'Alsace et de la Lorraine. Il y a plus de Méridionaux en province, dans les Chambres, dans les administrations que de gens froids et calmes venus de l'Est, de l'Ouest ou du Nord. Mais l'impétuosité des Méridionaux leur défend les longues réflexions. Les gens du nord de la Loire, plus lents à partir, seraient plus difficiles à arrêter. Les moines ne pardonnent jamais. Ils sont expulsés et vaincus. Ils forment maintenant autour des frontières françaises une muraille de haine, soudée à l'or du Rhin par les Merry del Val, les Vives y Tutio et autres scélérats de la Congrégation internationale.

L'Américanisme, d'autre part, est même une forme moderne de la Foi, une crèvre dogmatique, qu'une organisation dirigée du Nouveau-Monde contre l'Europe en général, contre les pays latins en particulier. Tout le monde sait qu'un prêtre actif, intelligent, audacieux, l'abbé Klein est, en France, le représentant officieux secret, discret de l'Américanisme. Les Gibbons, les Spalding, les Ireland s'ont, en France, un représentant que pour aider à la victoire de l'Anglo-Saxon sur le Latin.

Et tout cela est en ébullition dans la cuve à vin qui grise de son débordement les départements en révolte.

Au Conseil des Ministres

Paris, 17 juin.

Les ministres se sont réunis ce matin en conseil à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

La séance a été exclusivement consacrée à l'examen des questions que soulève la situation des quatre départements du Midi. Le président du conseil et le garde des sceaux ont fait connaître les résultats des deux conférences qu'ils ont eues dans la journée d'hier avec le procureur général près la cour de Montpellier.

Le conseil a ensuite arrêté un certain nombre de mesures pour assurer dans le plus bref délai le respect de la loi. Des ordres ont été immédiatement donnés en vue de l'application des décisions prises.

Dès hier soir, le procureur général près la cour de Montpellier était parti pour rejoindre son poste.

Poursuites décidées contre les organisateurs du mouvement

Conformément aux décisions prises en conseil des ministres, des poursuites vont être intentées aux principaux instigateurs de l'agitation dans les départements viticoles du Midi.

La mutinerie du 12e de ligne

Perpignan, 17 juin.

L'enquête ouverte à propos des incidents survenus au 12e d'infanterie, a établi que quelques soldats ont chanté l'« Internationale » et proféré des cris divers.

Les meneurs sont désignés. Il est à fait étrangers à l'incident, et ne se sont pas départis du plus grand calme.

Une dizaine de mutins ont été mis en prison.

Mouvements de troupes

Châlons-sur-Marne, 17 juin.

Des mesures prescrivant le rappel de certains corps de troupe ou donnant contre-ordre au départ d'autres affectés ont déjà prises dans le 6e corps.

Avignon, 17 juin.

Tous les gendarmes à cheval des brigades de Vaucluse qui ne sont pas indispensables au service nécessaire pour rassurer la sécurité locale, ont été invités à se tenir prêts à partir cet après-midi.

Un certain nombre d'entre eux ont déjà embarqués par voie ferrée à destination de Montpellier. Les autres partiront pendant la nuit prochaine.

Nancy, 17 juin.

Les batteries volantes de l'artillerie divisionnaire de Lunéville, parties pour exécuter leurs écoles à feu, sont repassées en gare de Nancy, retournant, par train spécial, à Lunéville, où elles sont rappelées d'urgence.

D'autre part, le général Paul, commandant le 20e corps d'armée, est parti cette nuit pour Paris, où il était mandé télégraphiquement par le ministre de la guerre.

La vie administrative reprend

Montpellier, 17 juin.

Le service de l'état civil a recommencé à fonctionner officiellement à la mairie : six mariages ont été célébrés, cet après-midi, par M. Guibert, adjoint, et les signatures des légalisations urgentes ont été données.

L'application de la loi

Voici quels sont les articles du Code pénal qui peuvent être appliqués :

123. Tout concert de mesures attentatoires aux pouvoirs civil et militaire ou à l'exécution des lois, de ces corps dépositaires de l'autorité publique, soit par députation ou ordre, soit par correspondance entre eux, sera puni d'un emprisonnement de deux mois au moins et de six mois au plus, contre chaque coupable, qui pourra de plus être condamné à l'interdiction des droits civiques et de tout emploi public, pendant dix ans au plus.

124. Si, par l'un des moyens énoncés ci-dessus, il a été concerté des mesures contre l'exécution des lois ou contre les ordres du gouvernement, la peine sera le bannissement, si les ordres et les lois dont les autorités civiles et militaires ou leurs chefs, tient ou en sont les auteurs ou provocateurs seront punis de la déportation; les autres coupables seront bannis.

125. Dans le cas où ce concert aurait eu pour objet ou résulté un complot attentatoire à la sûreté intérieure de l'État, les coupables seront punis de mort.

126. Seront coupables de forfaiture, et punis de la dégradation civique :

[illegible]

A la commission des boissons

Perpignan, 17 juin.

On croit fermement qu'après la prochaine session qui se passera pas sans que [illegible] Albert et Farrat soient [illegible] vision se réalise, on pense [illegible] énormes mouvement [illegible] le région du Pyrénées-Orientales, [illegible] qu'à Narbonne et dans tous les centres viticoles. Certains même croient que [illegible] mêlées des Comités d'Arrondissement [illegible] seraient incarcérés. On ne pense pas que M. Marcelin Albert se cache et [illegible] certains affirment avoir rencontré [illegible] encore, à Arnaldes.